

05 MAI 2026

**ARRETE MUNICIPAL N°2026 - 0434**

**Objet :** Nomination des membres du conseil d'administration du C.C.A.S

**La Maire de la commune de Voreppe**

Vu l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal N° 9824 du 9 avril 2026 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est nommée membre du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Madame Marie-Chantal SEYMAT, représentante de l'association « Secours populaire français ».

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par la Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à VOREPPE, le  
**30 avril 2026**  
La Maire  
Pascale MAZZILLI



Notifié le :  
Signature :

5/5/2026

